

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 février 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Bernard SARDA, Eric BLANC, Catherine MIALHES, Martin WINYARD, Anne- Sophie LEDOYEN, Carole GUINOT, Fabienne MIRAS, Patrice LABOULLE, Alain CECCHINATO, Patricia TONNELIER, Sandrine RICHOU.

Pouvoirs : Julia THOMSON donne pouvoir à Georges COMBES

-1- Vote des comptes de Gestion et Comptes Administratifs de la commune et du lotissement :

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2014

Résultat budgétaire de l'exercice du budget général

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<u>Recettes</u>			
Prévisions budgétaires	1.059.161,50	1.484.591,44	2.543.752,94
Titres émis	611.956,86	1.536.773,42	2.148.730,28
Réduction de titres	0,00	0	0
Recettes nettes	611.956,86	1.536.773,42	2.148.730,28
<u>Dépenses</u>			
Autorisations budgétaires	1.059.161,50	1.484.591,44	2.543.752,94
Mandats émis	683.722,41	1.012.330,60	1.696.053,01
Annulation de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	683.722,41	1.012.330,60	1.696.053,01
Résultat de l'exercice			
Excédent		524.442,82	452.677,27
Déficit	71.765,55		

Résultat d'exécution du budget général

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
Investissement	153.718,91		-71.765,55	81.953,36
Fonctionnement	297.599,90	297.599,90	524.442,82	524.442,82
TOTAL	451.318,81	297.599,90	452.677,27	606.396,18

Le résultat de l'exercice 2014 présente un excédent de 606.396,18 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil adopte le compte de gestion et le compte administratif à l'unanimité.

Affectation du résultat : Une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 461.659 € sera affecté en section d'investissement

Résultat d'exécution du budget lotissement

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2012	Part affectée à l'investissement Exercice 2010	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture de 2011
Investissement	0,00		0,00	0,00
Exploitation	9.775		53.400	63.175
TOTAL	9.775		53.400	63.175

	Section D'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<u>Recettes</u>			
Prévisions budgétaires	0	182.575	182.575
Titres émis	0	113.400	113.400
Réduction de titres			
Recettes nettes	0	113.400	113.400
<u>Dépenses</u>			
Autorisations budgétaires	0	182.575	182.575
Mandats émis	0	60.000	60.000
Annulation de mandats	0	0,00	0,00
Dépenses nettes	0	60.000	60.000
Excédent		53.400	53.400
Déficit			

Le résultat de l'exercice 2013 présente un excédent de 63.175 €

Le conseil adopte le Compte de Gestion et le Compte Administratif à l'unanimité

-2- Engagement de dépenses d'investissement

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu avant le vote du budget d'engager et mandater quelques dépenses d'investissement pour un montant total de 6.027,58 €.

Le Conseil donne son accord pour le mandatement des factures présentées.

-3- Vente d'un bâtiment au Syndicat de Voirie

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la volonté du Syndicat intercommunal de la région de Ginestas d'acquérir le bâtiment situé sur la parcelle AK 75 d'une superficie de 2 a 34 abritant ses bureaux. Cette parcelle fait partie des biens rétrocédés à la commune suite à la dissolution de la communauté de commune du canal du midi en minervois.

Il propose au conseil de donner son accord pour la vente de ce bâtiment au prix de 35.000 €.

Le Conseil Donne son accord pour la vente au Syndicat de Voirie de la Région de Ginestas aux conditions indiquée.

-4- Avis sur les demandes d'autorisation pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Raissac d'Aude et Canet d'Aude

Monsieur le Maire présente au conseil le dossier d'un projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Canet d'Aude et Raissac d'Aude .Ce projet se situant dans un rayon de 6 km de notre commune, il est demandé au conseil d'émettre un avis.

Le conseil à l'unanimité déplore que le projet initial d'une ZDE (Zone de développement éolien) sur le territoire de la Narbonnaise ai été abandonné.

Sur le projet proprement dit : 4 élus votent contre le projet, 2 élus émettent un avis réservé, 9 élus n'émettent aucune observation.

-5- Convention de Télé-assistance

Monsieur le Maire présente au conseil l'Association Présence Verte Grand Sud dont l'objet est la gestion et la mise en place d'un service de téléassistance des personnes susceptibles d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile des personnes, soit âgées, soit handicapées.

Il propose une convention par laquelle l'Association « Présence Verte Grand Sud » prend à sa charge 50 % des frais d'installation (soit 22.50 € au lieu de 45 € à la date de la convention). La commune s'engage à prendre à sa charge les 50 % restant des frais d'installation soit 22 ,50 €.

Le Conseil accepte la convention proposée par laquelle la commune s'engage à prendre en charge 50 % des frais d'installation des appareils nécessaire au fonctionnement de Présence Verte.

-6- Demande de dissolution du Syndicat du Somail

Monsieur le Maire indique au Conseil que les compétences du Syndicat de gestion du hameau du Somail sont réduites progressivement, aujourd'hui il n'est plus possible d'exercer correctement toutes actions relatives à la gestion du Hameau du Somail.

Au vu des positions des conseils municipaux de St Nazaire d'Aude et Sallèles d'Aude, partie prenante dans cette structure et de la possibilité que la communauté d'Agglomération du Grand Narbonne se substitue à ce syndicat ; après consultation des habitants du Somail résidants sur la partie Ginestas, il propose de demander la dissolution du syndicat.

Le Conseil Municipal décide de demander à Monsieur le Préfet de l'Aude d'engager la procédure de dissolution du Syndicat de Gestion du Hameau du Somail

-7- Travaux du retable de l'église : Etude préalable

Monsieur le Maire présente au conseil une convention relative à une étude préalable pour la restauration de l'église du village.

Cette proposition émane de la SCP Pierre et Christiane TARBOURIECH, architectes spécialistes des bâtiments anciens. L'objet de cette étude est l'établissement des relevés de l'édifice et l'établissement du diagnostic du bâtiment

Le coût de cette prestation est de 8.887,20 € TTC

Le Conseil donne son accord pour la réalisation de l'étude préalable présentée.

-8- Convention Tempora 2015

Monsieur le Maire indique que la délibération du 2 novembre 2004 pose le cadre de coopération culturelle entre les communes du territoire et le Grand Narbonne. Elle vise à impliquer les acteurs locaux dans la vie culturelle de l'agglomération.

La manifestation « MAS BAJO » s'inscrit dans la continuité de cette coopération culturelle telle que visée ci-dessus à travers un nouveau dispositif la TEMPORA.

Le dispositif de La TEMPORA est mis en place pour conduire la politique de développement culturel du Grand Narbonne.

Afin de mettre en place les manifestations culturelles du dispositif de la TEMPORA, il est nécessaire d'établir une convention pour chaque manifestation qui précisera l'ensemble des engagements des différentes parties.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de mise en place d'un convention pour la manifestation "MAS BAJO » entre la Commune de Ginestas et le Grand Narbonne

-9- Décision de principe : nouvelle modification du PLU

Monsieur le Maire indique au conseil que la maîtrise de l'urbanisation sur la commune nécessite une mise en conformité du PLU. Il propose que soit lancé une réflexion pour étudier qu'elles seront les prochaines modifications à apporter à ce document et qu'elle sera la procédure adaptée pour les finaliser.

Le conseil prend acte de cette volonté.

-10- Politique enfance jeunesse : Mise en place d'un chantier citoyen

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre de la politique enfance jeunesse, le CIAS propose à la commune de mettre en place " un chantier citoyen".

Par cette action un groupe de jeunes s'engage à entreprendre pendant une semaine, du 13 au 17 avril des travaux de rénovation, de peinture ou de mise en valeur du patrimoine.

En contrepartie la commune versera une somme de 600 € qui leur permettra de concrétiser un projet de séjour.

Le conseil donne son accord pour le projet présenté.

La séance est levée à 20 h.